



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 29 août 2022

Opération de destruction de charbonnière illégale

Le 26 août 2022, la Direction Départementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) avec l'appui de la Gendarmerie, a procédé à la destruction de deux charbonnières illégales à Bouyouni, une au lieu-dit Mlima Maré d'un volume de 45 m³ et l'autre au lieu-dit Mlima Maouéni d'un volume de 40 m³.

Ces actions ont été entreprises dans le cadre du plan d'actions de la Mission Inter-service de l'eau et de la nature de Mayotte (MISEN 976).

La DAAF rappelle que la pratique du charbonnage est strictement réglementée et que les contrevenants à la réglementation s'exposent à des poursuites au titre du code forestier.



Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976